











## DOSSIER DE CANDIDATURE À LA CERTIFICATION DES AGENTS

### NIVEAU 3

Révision	Objet	Rédacteur Visa	Approbateur Visa	Date approbation	Date application
01	Création	V. BONNIVARD 	T. INGOUF 	20.01.2015	01.02.2015
02	Modification pages 8, 9 et 10	V. BONNIVARD 	T. INGOUF 	17.02.15	18.02.2015
03	Modification identification et remplacement CDC PG 001 par CER-PR-011	V. BONNIVARD 	T. INGOUF 	26.02.2016	01.03.2016
04	Modification du code de déontologie pour les agents de CND	V. BONNIVARD 	T. INGOUF 	04.04.2017	10.04.2017
05	Mise à jour du code de déontologie employeur	V. CORDOBA 	T. INGOUF 	19.02.2018	21.02.2018

## PRÉ REQUIS DE LA COFREND

Extrait procédures : CER-PR-011 et CER-PR-005

**POUR PLUS DE DÉTAILS SUR LES PROCÉDURES COFREND, VEUILLEZ VOUS RENDRE SUR LE SITE DE LA COFREND  
([www.cofrend.com](http://www.cofrend.com)) ONGLET « CERTIFICATION » POUR CONSULTATION DE CES DOCUMENTS**

### §7.3 Expérience

Les responsabilités de niveau 3 requièrent des connaissances allant au-delà du domaine technique de toute méthode spécifique d'END. Ces connaissances étendues peuvent être acquises par de multiples combinaisons d'éducation scolaire, de formation et d'expérience. Le tableau donne la durée minimale d'expérience pour des candidats qui ont suivi avec succès au moins 2 ans d'études supérieures en génie ou en sciences dans une école technique ou une université. Lorsque cette condition n'est pas remplie, la durée d'expérience doit être multipliée par 2.

Méthode d'essai	Niveau 3 par niv. 2	Niveau 3 accès direct
MT, PT	12	16
UT, RT, ET	18	30

Pour la certification au niveau 3, la norme ISO 9712 se fonde sur l'hypothèse que la période d'expérience est acquise en tant que certifié niveau 2. Lorsqu'un agent est qualifié directement au niveau 3, sans passage par le niveau 2, l'expérience requise doit comprendre la somme des durées requises pour le niveau 2 et le niveau 3. Aucune réduction de la période d'expérience spécifiée ne doit être autorisée.

### 7.2.4 Formation

L'accès direct au niveau 3 requiert la somme des heures indiquées dans le tableau pour les niveaux 1 et 2.

**Tableau 2 – Exigences minimales de formation**

Méthodes d'essais	Niveau 3 par niv. 2	Niveau 3 accès direct
ET	48	152
MT	32	72
PT	24	64
UT	40	184
RT	80	232

Méthode d'essai	UT	ET	MT	PT	RT
Niveau 3					

(Etablir un dossier pour chaque méthode)

Société : .....

N° SIREN : .....

Usine : .....

SIRET : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

N° de téléphone direct : .....

Adresse mail professionnelle : .....

Secteur d'activité :      Sidérurgie       Tubes et produits connexes       Fonderie

Centre agréé N° : .....

Date de réception du dossier au centre agréé : .....

Toute pièce manquante ou incomplète au dossier entraînera la non prise en compte de la candidature.

Le dossier complet doit arriver au centre agréé 3 semaines avant la date de l'examen pour que la candidature puisse être prise en compte.

#### ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR ACTUEL

Je soussigné (Nom et fonction de l'employeur)..... certifie que M. .... satisfait aux exigences minimales de formation, d'expérience industrielle en END et de contrôle de vision satisfaisante pour le procédé considéré.

A.....le .....

Visa et cachet de l'employeur

Précédée par la mention "Lu et approuvé"

*(Directeur du site ou personne dûment mandatée conformément à une délégation écrite)*

Pièces constituant le dossier	Vérfié par (vérificateur au centre agréé)	Date de vérification
Attestation d'acuité visuelle		
Fiche candidat		
Attestation de formation		
Engagement des employeurs d'agents d'essais non destructifs		
Engagement des agents d'essais non destructifs candidats à la certification Cofrend		
1 photo d'identité		

## Attestation d'acuité visuelle

(Modèle)

« Attestation établie à la demande de l'intéressé et remise en mains propres pour valoir ce que de droit »

**Nom** : .....

**Prénom** : .....

**Date de naissance** : .....

Exigences relatives à la vision selon procédure COFREND CER-PR-011

- La vision proche doit permettre au minimum la lecture du nombre 1 de l'échelle de Jaeger ou de la taille 4,5 Times Roman ou selon système équivalent à une distance d'au moins 30 cm, avec un œil ou les deux yeux, avec ou sans correction.

*Note : cette exigence est équivalente à la lecture dans les mêmes conditions du nombre 1,5 de l'échelle Parinaud.*

- La vision des couleurs doit être suffisante afin de permettre au candidat de distinguer et de différencier le contraste entre les couleurs utilisées dans la méthode concernée, comme spécifié par l'employeur.

### Résultat global de l'examen selon procédure COFREND CER-PR-011 :

M. .... :

- a une vision proche satisfaisante :

- Sans correction de l'acuité visuelle
- Avec correction de l'acuité visuelle

- a une vision des couleurs suffisante (\*)

- n'a pas une vision des couleurs suffisante (\*)

(\*) : Barrer la mention inutile.

Fait à ..... , le .....

Nom, fonction et visa du signataire :

## Fiche d'activités

Nom : .....

Prénom : .....

### 1. Activités principales :

- Avez-vous eu effectué des études de spécifications et rédaction de consigne de contrôle et ou de sécurité ? **si oui, lesquelles ?**
- Avez-vous effectué des contrôles de documents techniques END ? **si oui, lesquels ?**
- Dans le cadre de vos fonctions, intervenez-vous en usine, sur chantier et chez les fournisseurs ? **si oui, citez vos interventions :**
- Dans le cadre de vos fonctions, quels sont les contacts que vous avez eu avec l'extérieur (**client, organismes extérieurs, fournisseur de matériel d'essais non destructifs, etc....**) ?
- Citez vos contributions à la mise en place de systèmes de contrôle ou amélioration des moyens ou dispositifs d'essais non destructifs, conséquences éventuelles sur la gamme de fabrication et contrôle :
- Participez-vous à la formation des contrôleurs END pour certification ?
- Autres méthodes d'essais non destructifs faisant partie de l'activité et niveau de certification éventuel :

**Fiche d'activités (suite)****2. Autres activités dans le domaine des essais non destructifs :**

- Avez-vous eu une participation active à des réunions techniques (**ATS, COFREND ou autres**) ? si oui, lesquelles ?
- Avez-vous publié des articles, présenté des conférences ?
- Avez-vous participé, **comme formateur**, à des stages de formation extérieurs ? si oui, lesquels ?
- Avez-vous suivi des stages de formation ? si oui, lesquels ?
- Avez-vous participé à des travaux de normalisation en matière d'essais non destructifs ? si oui, lesquels ?
- Avez-vous une activité dans le domaine de la certification (**formation, responsable de centre agréé, correcteur d'examen de certification niveau 3, membre du comité de certification, ....**) ?

Signature du candidat :

Méthode d'essai	UT	ET	MT	PT	RT
Niveau 3					

## Fiche candidat

**Nom** : .....

**Prénom** : .....

**Civilité** :       Madame                       Monsieur

**Date de naissance** : .....                      **Nationalité** : .....

**1. Qualification : (Fournir une copie du diplôme)**

- **Niveau d'étude** :       < BAC               Master / Ingénieur  
                                   BAC / BAC PRO       Doctorat  
                                   BTS / DUT               Autre  
                                   Licence / licence Pro

**Pour la méthode RT uniquement :**

Possédez-vous le CAMARI ?                       Oui                       Non

Si oui : N° de certificat : .....                      Direction régionale de : .....

- **Date de la dernière vérification de l'acuité visuelle (fournir attestation acuité visuelle) :** .....  
**Résultat : Apté** à exercer des tâches d'essais non destructifs

Avec correction de la vue

Sans correction de la vue

- **Expérience professionnelle propre à la méthode d'essai :**

Date de début d'activité : .....

Nombre d'années : .....                      Nombre de mois : .....

- **Formations suivies dans la méthode demandée en conformité avec les exigences de la procédure COFREND CER-PR-011 (joindre les attestations correspondantes) :**

Durée de la formation (en heures) : .....

Organisme (s) et nom du (des) formateur(s) : .....

.....

.....

- **Fonctions successives dans la société et responsabilité (fournir un organigramme) :**

.....

.....

Méthode d'essai	UT	ET	MT	PT	RT
Niveau 3					

### Résultats de l'examen

**Nom** : .....

**Prénom** : .....

**2. Examen :**

- Dates des examens de qualification :
- Méthodes complémentaires choisies :

ET	MT	PT	RT	UT

- Pour RT uniquement pratique :

X	Gamma	Argentique	Numérique

- Résultats des examens :**

		Note obtenue
<b>Examen de base (1)</b> En date du : .....	Partie A	
	Partie B	
	Partie C	
	<b>Décision :</b>	<b>Reçu</b> <b>Ajourné</b>
<b>Examen de la méthode principale</b>	Ecrit général D	
	Ecrit spécifique E	
	Ecrit pratique F (1 <sup>ère</sup> procédure)	
	Ecrit pratique F (2 <sup>ème</sup> procédure)	
<b>Décision</b> (rayer les mentions inutiles)	<b>Reçu</b> <b>Ajourné</b>	

**(1) Examen de base : pour être autorisé à passer l'examen de la méthode principale, le candidat doit avoir passé avec succès l'examen de base depuis moins de 5 ans.**

Nom et signature du Vice-Président du secteur concerné :



Méthode d'essai	UT	ET	MT	PT	RT
Niveau 3					

### Résultats de l'examen

**Nom** : .....

**Prénom** : .....

#### 3. En cas d'ajournement au 1<sup>er</sup> examen

- Dates du 2<sup>ème</sup> examen de qualification :
  
- Résultats du 2<sup>ème</sup> examen :

<b>Examen de la méthode principale</b>	Ecrit général D	
	Ecrit spécifique E	
	Ecrit pratique F (1 <sup>ière</sup> procédure)	
	Ecrit pratique F (2 <sup>ème</sup> procédure)	
<b>Décision</b> (rayer les mentions inutiles)	<b>Reçu</b>	<b>Ajourné</b>

Nom et signature du Vice-Président du secteur concerné :

#### 4. En cas d'ajournement au 2<sup>ème</sup> examen

- Dates du 3<sup>ème</sup> examen de qualification :
  
- Résultats du 3<sup>ème</sup> examen :

<b>Examen de la méthode principale</b>	Ecrit général D	
	Ecrit spécifique E	
	Ecrit pratique F (1 <sup>ière</sup> procédure)	
	Ecrit pratique F (2 <sup>ème</sup> procédure)	
<b>Décision</b> (rayer les mentions inutiles)	<b>Reçu</b>	<b>Éliminé</b>

Nom et signature du Vice-Président du secteur concerné :

**Droit d'usage de la certification COFREND – Code de déontologie  
Engagement des employeurs d'agents d'essais non destructifs**

Les employeurs d'agents d'essais non destructifs candidats à la certification COFREND s'engagent, en signant ce document, à respecter les règles suivantes :

**Conduite vis-à-vis des tiers :**

- faire exécuter les opérations de contrôle par des agents d'essai non destructif certifiés selon la norme ISO 9712, lorsque la spécification ou la norme de produit le prévoit ;
- ne pas faire usage abusif de la certification de ses agents par exemple en matière de publicité ;
- ne pas se prévaloir indûment de la certification de leurs agents d'essai non destructif en particulier lorsque la date de validité est périmée.

**Obligations vis-à-vis de la COFREND :**

- connaître et appliquer les règles de qualification et de certification en vigueur ;
- utiliser les agents d'essai non destructif en adéquation avec leurs domaine d'activité, méthode et niveau de compétence ;
- refuser de s'associer à toute action frauduleuse vis-à-vis des règlements de certification ;
- signaler à la COFREND toute conduite évidemment contraire à la déontologie ou faute professionnelle grave de l'agent, ou toute cause de retrait de l'autorisation d'opérer.

**Obligations vis-à-vis de leurs agents certifiés :**

- accorder les moyens nécessaires pour l'exécution et l'interprétation des contrôles non destructifs dont leurs agents ont la charge ;
- s'interdire d'exercer toute pression en vue de modifier les résultats des essais ;
- respecter les règles de déontologie, le cas échéant, applicables au personnel affecté à la certification.

**Lors du départ de l'agent concerné, il est de la responsabilité de l'employeur de lui remettre sa carte de certification après avoir biffé sur cette dernière son visa d'autorisation d'opérer, et d'informer le Comité Sectoriel de ce changement.**

**L'employeur reconnaît savoir qu'en cas de manquement à ces règles, la COFREND se réserve le droit d'engager à son encontre toute action en justice qu'elle estime nécessaire.**

***Emargement de l'employeur du candidat à la certification ISO 9712 (Directeur du site ou personne dûment mandatée conformément à une délégation écrite)***

Date	Nom - Prénom - Fonction	Signature et cachet de la société précédés de la mention « lu et approuvé »

**Droit d'usage de la certification COFREND – Code de déontologie  
 Engagement des agents d'essais non destructifs candidats à la certification COFREND**

Les candidats à la certification COFREND selon leur niveau de qualification tel que défini dans les normes ISO 9712 ou EN 4179 certifient l'exactitude du contenu de la présente demande de candidature, et s'engagent à respecter les règles ci-dessous.

**Avant de passer l'examen :**

- Fournir toute information nécessaire à l'évaluation et complétude du dossier ;

**Pendant l'examen :**

- Ne pas prendre part à quelconque pratique frauduleuse ;

**Après l'examen :**

- Ne pas divulguer ou conserver de trace écrite des documents ayant servis à l'épreuve d'examen ;

**Quand ils seront certifiés :**

- assurer l'exécution des travaux d'essai avec une rigoureuse intégrité et dans un esprit d'équité vis-à-vis de toutes les personnes concernées : employeurs, employés, clients ou concurrence,
- appliquer ou faire appliquer les règlements en vigueur, les codes, normes ainsi que les documents techniques applicables pour les opérations d'essai dont ils ont la charge,
- appliquer ou faire appliquer les règles de sécurité nécessaires à la méthode d'essai utilisée vis-à-vis des opérateurs ou du public,
- informer l'employeur de toute condition ne leur permettant pas de répondre aux obligations ci-dessus,
- ne communiquer les résultats d'essai qu'à des tiers mandatés par l'employeur,
- considérer comme confidentielles toutes les informations techniques ou autres recueillies à l'occasion d'une mission d'essai,
- connaître et appliquer les règles de qualification et de certification en vigueur,
- refuser de s'associer à toute action frauduleuse vis-à-vis des règlements de certification,
- informer la COFREND des éléments qui peuvent affecter sa capacité à continuer à satisfaire aux exigences de la certification notamment en cas de perte de l'acuité visuelle. (Une acuité visuelle insuffisante peut être une condition d'invalidation de la certification),
- se tenir à jour des progrès des méthodes d'essais, participer à leur évolution et informer le personnel dont ils ont la charge de ces évolutions,  utiliser leur certification uniquement dans le secteur concerné et pour le niveau donné pendant la période de validité définie sur le certificat,
- engager, en liaison avec son employeur, dans les 6 mois précédant la date de fin de validité de sa certification, les démarches administratives en vue de renouveler sa certification puis, 5 ans plus tard, de passer l'examen de recertification.

**Le candidat reconnaît savoir qu'en cas de manquement à ces règles, la certification COFREND est invalidée, avec obligation de restituer la carte de certification, propriété de la COFREND. De plus, la COFREND se réserve le droit d'engager, à l'encontre du certifié, toute action en justice qu'elle estime nécessaire.**

**Emargement du candidat à la certification selon ISO 9712 ou EN 4179**

Date	Nom - Prénom	Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

**Emargement de l'employeur du candidat à la certification selon ISO 9712 ou EN 4179**

Date	Nom - Prénom - Fonction	Signature et cachet de l'entreprise